

Mourir pour  
la patrie.  
L'idée est  
excellente?



## Se sacrifier pour sa patrie, est-ce le prix ultime de la démocratie ?

**« Allons, enfants de la Patrie,  
Le jour de gloire est arrivé ! (...)  
Entendez-vous dans les  
campagnes  
Mugir ces féroces soldats ?  
Ils viennent jusque  
dans vos bras  
Égorger vos fils, vos compagnes.  
Aux armes, citoyens »**  
(Chanson célèbre)

Dans le cadre du centenaire de la Première guerre mondiale, le consortium Win/Gallup a posé cette même question à des centaines de citoyen·ne·s dans 63 pays différents : « *Etes-vous prêt·e à vous battre (et donc à mourir) pour votre pays ?* ». Ce sont dans les plus vieilles « démocraties », en Europe de l'Ouest et, dans une moindre mesure, en Amérique du Nord, que les tendances sont les plus nettes. Ainsi, à titre d'exemples, moins d'un·e Français·e, Canadien·ne ou Anglais·e sur trois se déclare prêt·e à se battre pour son pays. Iels sont 19% en Belgique, contre 56% qui y sont formellement opposé·e·s. La nation se dissout-elle ?

La nation, entendue comme une communauté humaine à l'intérieur des frontières d'un État, est née à la fin

du 17<sup>e</sup> siècle, plus de cent ans avant les révolutions étasunienne (1776) et française (1789). Depuis la création de nos démocraties modernes, on peine toujours à lui donner une définition qui fasse consensus. La pierre d'achoppement principale gravite autour de la question de savoir si la nation est un fait prépolitique (c'est-à-dire qu'il s'agirait d'une communauté humaine « historique » qui préexisterait à la création de l'État) ou bien si ce sont les institutions d'un État qui créent mécaniquement un sentiment national.

Le concept de nation – et celui de patrie qui lui est pour l'essentiel, nous le verrons, synonyme – définit l'appartenance de chacun·e à un groupe plus large pour lequel, à un moment ou à un autre de l'histoire, des individus ont sacrifié leur vie. Au nom de quoi accepte-t-on de défendre notre patrie ? Quelles raisons expliquent, in fine, l'engagement de citoyen·ne·s d'un pays dans la guerre, dans la potentialité du sacrifice de sa vie pour les intérêts de la nation ? Des nations qui ont été d'ailleurs, au fil de leur histoire, les actrices centrales et les moteurs de la plupart des guerres.



## Qu'est-ce que la **nation** (et la **patrie**) ? Un groupe «ethnique» ou une communauté juridique ?

Selon le dictionnaire Le Robert<sup>01</sup>, les mots patrie et nation sont définis de la manière suivante :

**Patrie** : « *Nation, communauté politique à laquelle on appartient ou à laquelle on a le sentiment d'appartenir ; pays habité par cette communauté.* »

**Nation** : « (1) *Groupe d'hommes auxquels on suppose une origine commune.* (2) *Groupe humain, généralement assez vaste, qui se caractérise par la conscience de son unité et la volonté de vivre en commun* (3) *Groupe humain constituant une communauté politique, établie sur un territoire ou*

*un ensemble de territoires définis, et personnifiée par une autorité souveraine.* (4) *Ensemble des individus qui composent ce groupe.* »

« Patrie » et « Nation », puisqu'ils se renvoient l'un à l'autre, sont synonymes ou presque.

La définition du dictionnaire, même si elle ne peut être totalement satisfaisante, nous apprend au moins l'ambivalence inhérente à ces concepts. Cette ambivalence est d'une importance capitale.

La nation peut ainsi être définie d'une manière naturaliste ou d'une manière volontariste.

<sup>01</sup> Paul Robert, *Le Petit Robert 1*, 1986, Dictionnaires Le Robert, Paris.

La définition naturaliste implique de déterminer la nation selon des notions prépolitiques telles que la langue, la géographie, la couleur de peau, une certaine vision mythifiée de l'histoire de la nation, etc. La seconde interprétation de la nation, moins déterministe, conçoit une nation de citoyen·ne·s éga·ux·les ayant la volonté de se constituer ensemble en communauté politique, c'est-à-dire qu'ils consentent à être soumis·e·s aux mêmes lois et à participer en commun à leur édification. Tandis que la première définition s'inscrit dans le particularisme, la seconde version permet d'envisager un certain universalisme par l'entente entre individus égaux pour l'élaboration de règles donnant forme à la vie de la collectivité.

En se référant à un « peuple naturel », évidemment plus mythifié que réel, la nation et l'action de promotion de ses intérêts qu'est le nationalisme rendent le « peuple », réel<sup>02</sup>. La formation de l'opinion et de la volonté des citoyen·ne·s doit alors prendre en compte des éléments apolitiques non-soumis au débat public mais implicitement imposés par le principe de nation.

---

02 Le concept de « peuple » doit être compris (comme celui de nation d'ailleurs), dans sa pluralité. Le mot peuple peut autant signifier l'ensemble des membres de la collectivité qu'un tout mystifié qui aurait une volonté et des intérêts propres.

Définir le groupe politique à partir d'un passé mythifié de la nation, c'est œuvrer à la légitimation de l'ordre social et donc s'empêcher de « démocratiser » nos sociétés. En effet, si la nation est communément définie par cette version mythifiée de l'histoire, alors les hauts faits la caractérisant sont d'abord chez nous l'œuvre d'hommes blancs hétérosexuels. La priorité donnée à la nation historique imaginaire sur la définition de la nation comme communauté réelle d'individus crée des citoyen·ne·s de seconde zone à cause du statut supposé de leurs ancêtres. La définition 'ethnique' de la nation facilite la création de hiérarchies entre citoyen·ne·s.

Dans les faits, les concepts de nation/patrie et de nationalisme/patriotisme ont effectivement pour principale conséquence politique de rendre plus acceptables et de légitimer des pratiques politiques de ségrégation. Comme le souligne la philosophe Hannah Arendt : « ***l'État-nation est associé de façon quasi structurelle à l'expulsion récurrente des minorités nationales*** ». <sup>04</sup> D'abord, la légitimation de la scission du monde en États-nations, crée des statuts d'étranger, d'illégal ou d'apatride. Ensuite, la confrontation entre

---

03 C'est-à-dire à envisager une égalité formelle (en droit) de chaque individu membre du groupe (chaque individu vivant sur le territoire de l'Etat).

04 Hannah Arendt, *la crise de la culture*.



ces entités artificielles a, historiquement, très souvent tendu à prendre des formes violentes. À partir de la démarcation initiale eux/nous, suit souvent l'affirmation selon laquelle « **Nous** » est meilleur que « **l'Autre** ». Que ce soit pour aimer ou haïr, la sélection de certain·e·s et l'exclusion des autres sont bien les signes distinctifs du nationalisme et du patriotisme. La célèbre citation de Romain Gary avance que « **Le patriotisme, c'est l'amour des siens. Le nationalisme, c'est la haine des autres** »<sup>05</sup> Patriotisme et nationalisme partagent donc une caractéristique essentielle : la distinction Eux/Nous.

À la nation comme donnée prépolitique vient donc concurrencer la conception de la nation comme com-

munauté pleinement politique. Celle-ci, produit d'un contrat social, serait le lieu d'une autolégislation démocratique entre citoyen·ne·s égau·x·les. Ce qui importerait ne serait pas l'origine mythifiée de la nation mais bien ce qu'elle est aujourd'hui. En instituant un certain cadre juridique, cette communauté politique participe à sa fondation en tant que nation. En effet, la formation de ces normes devant s'effectuer de manière démocratique, on observe une interaction entre les citoyen·ne·s et les normes juridiques, chacun influençant l'autre (en participant à la création de normes ou en réglant les comportements des individus). La dynamique entre normes et citoyen·ne·s permet la formation d'une identité collective interne à chaque nation. Évidemment, tous les citoyens et toutes les citoyennes doivent en théorie pouvoir

<sup>05</sup> Romain Gary, « *L'éducation européenne* », Gallimard, Paris, 1972.

participer pleinement à l'action législative, sans quoi ce cadre juridique ne peut être considéré comme démocratique. Constitution ne suffit pas à démocratie.

Comprise ainsi, on voit que la conception volontariste, plus juridique, de la nation permet également un sentiment d'appartenance à une collectivité. Sentiment d'appartenance qui est rendu très difficile pour les populations émigrées, par exemple, lorsque la nation est définie par un passé dont elles sont considérées absentes.

Notons cependant que le concept volontariste de nation conserve largement la possibilité guerrière car il maintient la segmentation de l'humanité préexistante. Ce concept de nation dite post-nationale contient

indéniablement une trace d'universalisme dans le sens où son entité ne peut exclure qui que ce soit. Le racisme intérieur ne fait pas partie de sa matrice constitutive. Toutefois, ce renouvellement de l'idée nationale conserve la distinction initiale entre « **nous** » et « **eux** ». La possibilité de la guerre est toujours (très) présente dans cette théorie : ce renouveau de l'idée nationale a pour conséquence évidente le renouveau de l'idée d'État.

Dans nos démocraties modernes, ce dilemme fondamental dans la définition même de ce qui nous constitue, de ce que constitue la nation, n'est pas réglé. L'exercice politique flotte entre les deux définitions contradictoires, l'une ou l'autre de ces définitions poursuivant des objectifs différents et complémentaires.

## **Le nationalisme peut-il être libéral ? Et le libéralisme, peut-il être nationaliste ?**

Une position relevant de la bizarrerie conceptuelle mérite, vu son hégémonie politique, d'être disséquée : le nationalisme libéral. Celui-ci considère que les démocraties libérales présupposent une certaine nation au sens d'une culture publique nationale partagée<sup>06</sup>. Ses défenseur·r·se·s voudraient que la solidarité entre les membres de la nation soit fondée sur un projet commun et non simplement sur les intérêts matériels que les membres peuvent en retirer. Ce projet commun est l'État-nation. L'État-nation, rappelons-le, se caractérise par les monopoles de la violence et de la fiscalité ; le bien-être de ses citoyen·ne·s n'est qu'un éventuel instrument de légitimation. Le libéralisme, de son côté, présuppose que les individus ont, chacun, des droits naturels. L'État n'est, dans la théorie libérale, qu'une entité créée par les citoyen·ne·s pour garantir leurs droits<sup>07</sup>. La défense de la nation, en tant que telle, est incompatible avec le libéralisme qui pense en premier lieu aux individus isolés, pas à une quelconque collectivité. Le concept libéral de nationalisme est donc étrange car il entend défendre l'institution d'État-nation tout en gardant la priorité pour les droits individuels. Il semble que ce libéralisme ne s'accroche au nationalisme que pour son côté mobilisateur. Les buts du libéralisme économique peuvent ainsi être poursuivis (libre-échange, dérégulation, destruction de l'État social, etc.) tout en gardant un certain soutien populaire grâce à l'étendard de la nation. En définitive, ceci est la version la plus cynique du nationalisme, reconnaissant l'artificialité de la nation (suivant les prémisses du libéralisme) mais pourtant voulant la conserver pour son pouvoir mobilisateur dépassant les intérêts matériels des citoyen·ne·s.

---

06 Arash Abizadeh, Does liberal democracy presuppose a cultural nation? Four arguments, 2002, American political science review, Vol.96, n°3, pp. 495-509.

07 Voir les autres fiches de l'outil Démocra'Quoi?

## La démocratie et la guerre ?

La forme d'organisation de la collectivité que nous nommons État est née dans une certaine conjoncture lui ayant permis d'asseoir son autorité. Le sociologue Norbert Elias a démontré<sup>08</sup> que l'État français, centralisé et autoritaire, a pu se construire d'abord grâce à la progressive monopolisation de la violence et de la fiscalité à la faveur d'une rivalité entre l'aristocratie et la bourgeoisie naissante que la monarchie arbitrait. Les deux sont intimement liées puisque la collecte d'impôts permet de lever une armée et que l'armée/police permet de s'assurer de la collecte d'impôts. L'interdépendance de ces trois groupes les faisait converger vers l'intérêt commun du maintien de cet ordre social jusqu'en 1789 : la pacification entre ces groupes via la monopolisation de l'usage de la force par l'autorité royale au moyen de l'armée et la police. Cette pacification sous-entendait un processus d'intériorisation de normes de vie commune permettant le maintien de l'ordre social.

<sup>08</sup> Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, 2007 [1975], Edition Agora. Pocket, 2007, Paris, 336p.

Plus tard, dans le courant du 19<sup>ème</sup> siècle, dans un assemblage tout aussi complexe de circonstances socio-historiques, l'État est progressivement devenu État-nation. Cette nation présentait d'abord un atout militaire. « Aux armes citoyens ! »<sup>09</sup> et l'armée napoléonienne fut rapidement la plus grande d'Europe. Mais si les sujets devenaient fantassins, ils devaient aussi devenir citoyens. D'où l'intérêt de la rhétorique nationale déclarant une égalité de droits (mais jamais de conditions) entre les citoyen-ne-s. En France, la massification de la guerre a précédé la massification de la politique. Le nationalisme a permis à l'armée napoléonienne de grandir mais, initialement, sans démocratisation. Cette dernière n'est arrivée que très partiellement à partir du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle alors que les sujets avaient déjà été transformés en soldats défenseurs de la patrie.

<sup>09</sup> Le refrain de la Marseillaise souligne que les rhétoriques nationaliste et guerrière vont de pair.



Entrée de Léopold II à Bruxelles (1865) - Wikimedia

À l'inverse, en Belgique, la massification de la guerre coïncida voire succéda à la « **massification** » de la politique (voir plus loin). La Belgique n'ayant adopté la doctrine nationaliste qu'au moment où un besoin militaire pressant se faisait sentir.

Vers la fin de la Belle Époque<sup>10</sup> en effet, ceux pour qui elle ne fut pas si belle reçurent l'ordre, dans la plupart des pays européens, de rejoindre l'armée pour un temps. Le temps de se former à la guerre pour la défense de la patrie. Ce fut l'invention du service militaire obligatoire. Il faut comprendre cette nouvelle obligation dans son contexte historique.

La période de 1884 à 1914 est nommée l'ère des empires par de nombreux historien·ne·s<sup>11</sup>. Elle trouve son paroxysme avec la conférence de Berlin (1884-1885) où les puissances européennes se partagèrent l'Afrique entre elles. C'est à cette occasion que

le Roi Léopold II obtint la propriété du Congo. La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni agrandirent également leur empire colonial durant cette période. Les frictions entre ces empires coloniaux contribuèrent amplement aux tensions et à la militarisation qui menèrent à la Première Guerre mondiale.

En Belgique, cette période est aussi celle de la « massification de la politique »<sup>12</sup> : le Parti Ouvrier Belge (ancêtre du parti socialiste) est créé en 1885 et le suffrage masculin tempéré par le vote plural<sup>13</sup> est adopté en 1893. L'obligation de voter est également adoptée au même moment. Le suffrage proportionnel, adopté en 1899, permet une meilleure représentativité au parlement. Des lois sociales sont votées dès 1887 et jusqu'en 1914 (interdisant le travail des enfants jusque 14 ans par exemple). Cette période fut donc celle d'une relative démocratisation de la Belgique.

Depuis la création de la Belgique en 1831, le service militaire fonctionnait par tirage au sort. Pour ceux qui en avaient les moyens, il était possible de payer un homme plus pauvre qui ferait le service militaire à la place du

<sup>10</sup> L'expression « belle époque » fut créée après la première guerre mondiale pour parler de manière nostalgique de la période allant des années 1880 à 1914. Pour ceux qui l'emploient, elle évoque un passé perdu de prospérité et de foi dans le progrès, foi perdue après la guerre. Évidemment, cette période ne caractérisait le progrès que pour une minorité. Concernant les autres, la grande majorité, le livre *Germinal* d'Emile Zola propose par exemple une illustration plus tangible.

<sup>11</sup> Notamment : Éric J Hobsbawm, *L'ère des empires, 1875-1914*, 2012 [1ère éd. 1987], Fayard, coll. Pluriel, 495p.

<sup>12</sup> L'expression est de Pierre Verjans, *Histoire politique belge, Aide-mémoire pour l'année 2016-2017*, Presses universitaires de Liège, p.75.

<sup>13</sup> Voir la fiche sur le droit de vote de l'outil « Démocra'quoi ? »



jeune homme plus fortuné. Le principe du service militaire était simplement d'assurer des effectifs suffisants à l'armée, d'où la possibilité d'une telle transaction. Ceci changea avec les lois de 1909-1913 qui instaurèrent la conscription obligatoire, à la faveur des tensions croissantes entre empires, la montée des nationalismes et la perspective d'un conflit futur.

La conscription masculine obligatoire est à analyser en parallèle avec le suffrage universel masculin tempéré par le vote plural. Discursivement, la détention d'un nouveau pouvoir politique pour les masses populaires allait de pair avec l'engagement pour la défense de la patrie. Le discours soutenait donc que l'armée était désormais au service de la nation belge et non plus seulement au service du gouvernement. Ces nouveaux arguments permirent à la Belgique d'agrandir considérablement

son armée sans pour autant modifier fondamentalement la distribution et l'exercice du pouvoir politique.

En 1995, le service militaire prit fin en Belgique. Cet arrêt du service militaire correspondait en fait largement à une transformation des objectifs militaires qui n'étaient désormais plus la défense du territoire mais bien les opérations en pays lointains. Une armée plus longuement formée était mieux adaptée à cette nouvelle réalité. Remarquons que la rhétorique de défense (des intérêts) de la nation demeure et peut promptement réémerger en cas de besoin, par exemples si l'armée manque d'effectifs ou si de fameux « **intérêts nationaux** » requièrent un sacrifice collectif.



Poster australien de la première guerre mondiale  
Norman Lindsay (domaine public) via wikimedia

## Quelles sont encore les institutions qui bâtissent la nation au 21<sup>ème</sup> siècle ?

Durant de nombreuses années, le service militaire était envisagé comme un puissant ciment de la nation (dont étaient encore exclues les femmes). On le voyait comme rassemblant des hommes de tous milieux pour en faire, l'espace d'une année, des frères d'armes. Sa suppression en 1995 en Belgique ne semble plus laisser qu'un seul ciment rendant possible la construction de la nation : l'école.

L'école est vue comme un considérable instrument de socialisation où les enfants apprennent à vivre ensemble selon certaines normes. Une intériorisation de valeurs et normes partagées a lieu dès le plus jeune âge, notamment au travers de l'enseignement d'une certaine histoire nationale. Cette intériorisation des normes et valeurs est considérée comme cruciale pour le développement d'une identité commune. L'obéissance à l'autorité est aussi l'une de ces valeurs que l'école nous enseigne. On remarque notamment que l'école apprend aux élèves comment se comporter en groupe, de quoi parler, que faire, quand le faire, etc. Elle est alors considérée comme la dernière grande productrice de l'identité nationale.

Mais alors que l'école reste le dernier

ciment. Durant la majeure partie du 20<sup>ème</sup> siècle en effet, alors que l'école était obligatoire, la société belge était structurée en « **piliers** » (qui existent encore largement aujourd'hui) qui ne se croisaient pour ainsi dire pas<sup>14</sup>. Il existait ainsi le pilier catholique et le pilier anticlérical, lui-même fragmenté entre, principalement, les libéraux et les socialistes. La structuration de l'enseignement en Belgique repose également sur ces « piliers »

La question de la production de la nation au 21<sup>ème</sup> siècle reste donc largement ouverte. N'oublions pas qu'officiellement, en Belgique, « l'union [ferait] la force ». Épisodiquement, le Roi ou les Diables rouges sont évoqués comme candidats. Même si ceux-ci semblent périodiquement rapprocher les Belges, il est difficile d'affirmer qu'une identité collective faite d'un ensemble de valeurs partagées, pour laquelle nous serions potentiellement prêt·e·s à sacrifier notre vie, puisse émerger du visionnage quoique collectif d'une cérémonie de couron-

---

<sup>14</sup> Voir par exemple, Jean Faniel, Corinne Gobin et David Paternotte, *Les mouvements sociaux en Belgique, entre pilierisation et dé-pilierisation*, Les @nalyse du CRISP en ligne, 6 décembre 2017, [www.crisp.be](http://www.crisp.be). Pour une définition du mot pilier, voir <http://www.vocabulairepolitique.be/pilier/> (consulté le 30/04/2020).

nement ou d'un match de football.

Pour solutionner le déficit contemporain de fondements de la nation, de nombreux gouvernements européens ont mis sur la table l'idée de réinstaurer le service militaire. Plusieurs arguments sont avancés pour travailler à la cohésion nationale. Parmi ceux-ci, (1) « **former les jeunes à la vie** », (2) « **surmonter les fractures de la société** », (3) « **contrer la Russie** », (4) « **endiguer le terrorisme** ». Les arguments (1) et (2) sont strictement d'ordre nationaliste. Les arguments (3) et (4) sont d'apparence militaire mais participent en fait, également, à la cohésion nationale via la fixation d'un ennemi commun.

D'un point de vue militaire, l'utilité du service militaire semble douteuse puisque l'armée effectue toujours plus de missions spécialisées à l'étranger (déménages, frappes aériennes, drones, etc.). Missions pour lesquelles les appelé·e·s au service militaire seraient fort peu utiles. L'argument so-

ciétal est donc l'explication principale pour le renouveau éventuel de cette institution. Le Président français Emmanuel Macron défendit cette idée durant sa campagne présidentielle. Il considérait que l'objectif était de « **prodiguer discipline et autorité, [une] connaissance des priorités stratégiques du pays, [des] activités physiques et sportives** »<sup>15</sup>. Les « priorités stratégiques du pays » étant évidemment décrétées par l'Élysée et non collectivement, par les citoyen·ne·s. L'un de ses concurrents à la présidence, Arnaud Montebourg soutenait également le retour d'un service militaire pour « **mobiliser la société française pour la lutte contre le terrorisme** », mais aussi pour « **réapprendre la camaraderie** » et pour « soutenir les forces armées du pays »<sup>16</sup>.

---

15 <https://www.lalibre.be/international/quels-pays-europeens-imposent-un-service-militaire-et-pourquoi-5b6c07aa553269254894f67c> (consulté le 07/05/2020).

16 <https://info.arte.tv/fr/allemande-france-vers-un-retour-du-service-militaire-obligatoire> (consulté le 07/05/2020).



“bataillon français” Department of National Defence of Canada, Domaine public, via Wikimedia Commons

## « Votre patrie a besoin de vous ». Le nationalisme et la guerre.

Contrairement aux idées reçues, la guerre n’a pas toujours fait partie de l’histoire de l’humanité<sup>17</sup>. Celle-ci ne serait devenue fréquente dans certaines parties du globe qu’il y a environ 13.000 ans. Avant cette date, des hostilités et conflits existaient mais leur nature était radicalement différente. En conséquence, la guerre ne fait pas partie de la « nature humaine » (l’humanité a des dizaines de milliers d’années de plus).

Si l’on considère effectivement la guerre comme un phénomène culturel lié aux conditions sociales d’une société et non comme « la nature de l’homme », alors il devient nécessaire de comprendre pourquoi celle-ci est pourtant très présente (et même omniprésente) dans l’histoire et dans l’historiographie récentes de l’humanité.

---

17 Ofer Zur, *The Psychohistory of Warfare: The Co-Evolution of Culture, Psyche and Enemy*, 1987, *Journal of Peace Research*, Vol. 24, No. 2, pp. 125-134

En tant qu’institution sociale, la guerre évolue en parallèle avec les autres institutions de la société (elle dispose d’ailleurs de son propre ministère). Aujourd’hui, nos ennemis, ces Autres diabolisé·e·s cimentant notre propre groupe, sont par exemple le « terroriste » ou la Russie. Si l’autre est le « terroriste » ou la Russie. Si l’autre est le mal, nous sommes le bien<sup>18</sup>. Cette rhétorique légitimise la guerre et les préparatifs constants de guerre. Une guerre appréhendée comme celle du bien contre le mal bénéficie d’une légitimité beaucoup plus aisée que si l’objectif déclaré n’était « que » l’approvisionnement en énergie fossile. Ainsi, envoyer des avions de chasse et des troupes remplit, dans le discours, l’objectif de vaincre un ennemi et de

18 Remarquons que cette dynamique est peut-être vraiment le dernier ciment de la nation : nous nous définissons par opposition à nos ennemis. Est-ce de cette manière que la nation persiste ? Si oui, quelles sont les implications de cette question quand certain.e.s de ces « ennemis » construits par le discours sont des membres à part entière de notre nation ?

défendre des valeurs du bien et non la défense des intérêts nationaux. Pourtant, en observant les interventions militaires et celles qui n'ont pas eu lieu, on remarque que l'ennemi ne doit visiblement être vaincu que lorsqu'il menace des intérêts économiques, politiques ou (géo-)stratégiques concrets. Derrière le discours du bien contre le mal, la défense de la nation et de ses valeurs, on observe concrètement la défense d'intérêts nationaux. C'est ce ferment nationaliste qui alimente

la fabrique du consentement des faramineuses dépenses militaires de nos États.

Rappelons que ce n'est jamais l'humanité en tant que telle qui fait la guerre. Ce n'est qu'en la séparant artificiellement en nations que les guerres internationales deviennent possibles. L'humanité n'est pas naturellement composée de groupes antagonistes. L'humanité est naturellement composée de groupes.

## L'État-nation serait-il dépassé ?

L'État-nation correspondait à merveille à l'état de la politique européenne d'une certaine période : celle suivant le traité de Westphalie de 1648. Cette organisation du monde moderne en relations internationales entre États-nations souverains est aujourd'hui de plus en plus remise en question.

Les évolutions technologiques mais surtout l'augmentation du commerce mondial et l'apparition de « **sociétés de communication** » nous ont fait entrer dans une ère que d'aucuns nomment postmoderne<sup>19</sup>. Pour certain·e·s l'État-nation ne serait, donc, qu'un reliquat de l'ère moderne ; reliquat qui devrait alors être abandonné avec cette histoire ancienne. L'argument désor-

mais banal est que la mondialisation des échanges, de la production, de la communication, des connaissances, etc. vide l'État-nation de sa substance.

Les sources de l'identité individuelle ne sont plus singulières, mais se nourrissent de ces échanges incessants. La réalité nationale est changeante et ne permet plus (pour autant que cela ait été possible) de définir le corps de nos États modernes. Nos sociétés sont multiculturelles et pluriethniques ; et sont destinées à l'être davantage encore. Au sein de tous les sous-groupes, des revendications multiples surgissent pour ancrer l'identité collective dans d'autres principes.

---

<sup>19</sup> Voir par exemple, Jean-François Lyotard, *La condition postmoderne*, 1979, Les éditions de minuit, Paris, 109p.

«JDes idées réclamant le fameux sacrifice  
Les sectes de tout poil en offrent des séquelles  
Et la question se pose aux victimes novices  
Mourir pour des idées,  
c'est bien beau mais lesquelles ?  
Et comme toutes sont entre elles ressemblantes  
Quand il les voit venir, avec leur gros drapeau  
Le sage, en hésitant, tourne autour du tombeau  
Mourons pour des idées, d'accord,  
mais de mort lente  
D'accord, mais de mort lente

Encore s'il suffisait de quelques hécatombes  
Pour qu'enfin tout changeât,  
qu'enfin tout s'arrangeât  
Depuis tant de «grands soirs»  
que tant de têtes tombent  
Au paradis sur terre on y serait déjà »

«Mourir pour des idées»  
Georges Brassens

Avec le soutien de :  
La région Bruxelles-Capitale



La Direction equals.brussels  
**equal.brussels**   
égalité des chances

La Fédération  
Wallonie-Bruxelles



La COCOF



**Éditrice responsable :**  
Mathilde Guillaume  
[presidence@cnapd.be](mailto:presidence@cnapd.be)

**CNAPD** - Chaussée de  
Haecht, 51 - 1210 Bruxelles  
Tél : 02 640 52 62  
[info@cnapd.be](mailto:info@cnapd.be)

**Comité de rédaction  
et de recherches :**  
Coralie Mampaey,  
Samuel Legros  
et Thibault Zaleski

**Conception graphique :**  
Judith Saintes